

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLE

Date d'envoi de la convocation : 20/10/2023

Absent excusé : M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG),

Absent : M. Daniel BONHOMME

DELIBERATION 73/2023 – CESSIION/ECHANGE DE PARCELLES AVEC M. ET MME DERRE

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13

Monsieur LECOINTRE AUGAGNEUR mentionne une erreur sur la délibération 43/2023 en date du 24 mai 2023, mentionnant une cession d'un ensemble de 394 m² au profit des Consorts DERRE. Après mise à jour du plan d'arpentage, il est proposé de céder à Monsieur et Madame DERRE une surface totale de 363 m² décomposés comme suit :

Parcelle 507 : 53 m² Parcelle 512 : 188 m²
Parcelle 509 : 90 m² Parcelle 515 : 32 m²

Monsieur Le Maire propose d'appliquer cette modification.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **DECIDE de modifier la contenance totale cédée à M. et Mme Alain DERRE qui est indiquée dans la délibération n°43/2023 en date du 24 mai 2023.**
- **FIXE la contenance cadastrale totale à 363 m² et non 394 m²**
- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.**

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification le 30 octobre 2023
et transmission en Préfecture, le 30 octobre 2023
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 25 octobre 2023
Le Maire
Jean-François GOBICHON



La Secrétaire de Séance
Chantal GLE



Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh